

ATELIER DE REFLEXION SUR LA PROBLEMATIQUE DES PERSONNES HANDICAPEES AU BURUNDI

(Hôtel Source du Nil, 24 Septembre 2019)

I. INTRODUCTION

I. 1. Contexte de la tenue de cet atelier

L'Union des Personnes Handicapées du Burundi (UPHB) est un collectif de 35 Organisations des Personnes Handicapées (OPH) qui œuvre dans le domaine de la promotion et de la protection des droits des personnes handicapées

La Fondation Liliane est son principal et permanent bailleur de fonds mais l'organisation a déjà aussi bénéficié des fonds octroyés par d'autres organisations notamment l'Ambassade de France à Bujumbura, l'Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (OHCDH), l'EDAN, dont les appuis ont permis d'organiser des ateliers où de conduire des projets.

Pour plus de visibilité et pour porter le plaidoyer au haut niveau, l'UPHB s'associe avec d'autres institutions dans la réalisation des activités, surtout celles relatives à la sensibilisation. Le présent rapport décrit le déroulement de cette activité de réflexion sur la problématique des personnes handicapées au Burundi, le contenu des différentes présentations faites ainsi que les recommandations issues des échanges et contributions des participants ayant répondu présents à cet atelier organisé conjointement par l'UPHB et le bureau de l'Ombudsman avec un appui financier et techniques du PNUD. Signalons qu'étaient conviés à cet atelier les représentants des Organismes onusiens œuvrant au Burundi, les représentants des ONG internationales et des coopérations bilatérales intervenant au Burundi, les différents ministères clés intéressés par le développement inclusif au Burundi ainsi que les représentants des Organisations des Personnes Handicapées au Burundi.

II. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

L'activité qui a commencé à 10 heures de l'avant-midi a été marqué par les points à l'ordre du jour présentés par le modérateur, à savoir les discours prononcés respectivement par la représentante du Maire de la ville de Bujumbura, celui de l'Ombudsman ainsi que trois communications et des échanges consécutifs à ces dernières qui ont permis de dégager certaines suggestions et recommandations.

II. 1. Discours de bienvenue prononcée par la représentante du Maire de la ville de Bujumbura

Dans son discours, elle a souhaité la bienvenue aux participants. Elle a évoqué la situation en ville de Bujumbura notamment celle sanitaire qui n'est pas totalement bonne à cause de la résurgence des cas de choléra dans certains quartiers de la ville de Bujumbura. Elle a aussi évoqué une situation sécuritaire qui est bonne. Elle a présenté ses remerciements à l'Ombudsman qui ne cesse de prouver son intérêt envers les préoccupations de la population burundaise, notamment les personnes vulnérables. Elle a, en terminant, plaidé pour un engagement de tous dans la promotion et la protection des droits des personnes handicapées notamment une amélioration des conditions de vie des personnes handicapées.

II. 2. Discours d'ouverture prononcé par l'Ombudsman

L'Ombudsman Burundais a en premier temps rendu grâce au tout puissant pour avoir protégé chacun des participants à l'atelier jusqu'à ce matin du 24 septembre 2019 et l'a exhorté pour guider ces derniers dans les travaux prévus pour que les résultats de cet atelier soient atteints au bénéfice des personnes handicapées qui ont besoin d'être soulagés. L'Ombudsman a par la suite souhaité, lui aussi, la bienvenue aux participants à cet atelier. Il a exprimé une profonde gratitude aux parties prenantes dans l'organisation de l'atelier notamment le collectif UPHB dont les associations membres ne ménagent aucun effort pour plaider la cause des personnes handicapées auprès des pouvoirs exécutif

et législatif ainsi qu'auprès d'autres partenaires publics et privés pour le bien être des personnes handicapées. Ses remerciements ont aussi été adressés à Madame la Représentante du PNUD. Cette agence des Nations Unies qu'elle dirige ne cesse d'accompagner et de soutenir les personnes handicapées par des financements des ateliers et autres activités.

Présentant l'objectif de l'atelier, l'Ombudsman a porté à la connaissance des participants que la rencontre un cadre pour informer ces derniers sur l'Etat des lieux quant à l'accès aux services de base dont la santé, l'éducation, la justice, les revenus etc.

Parlant du devoir de chacun de promouvoir et de protéger les droits des personnes handicapées, l'Ombudsman a rappelé que cette protection et promotion des droits des personnes handicapées sont consignées dans des textes légaux notamment la constitution de la République du Burundi dans son article 22, le Plan National de Développement 2018-2027 dans son axe 6 et au point 68.

Après avoir parlé de ces défis persistants, l'Ombudsman a ouvert l'atelier en souhaitant un bon suivi de l'atelier par les participants et il leur a demandé d'apporter leurs contributions pour une fixation des stratégies susceptibles de résoudre les problèmes liés à ces défis que rencontrent les personnes handicapées.

II. 3. . Des présentations faites

II.3.1. La première présentation a été faite par Mr Siméon BARUMWETE : sur la problématique des personnes handicapées au Burundi. Dans son exposée, il a parlé essentiellement des lacunes observées dans le domaine de l'accès aux soins, l'accès à l'emploi, le manque d'accessibilité aux infrastructures sociales, environnementales, en matière de la communication et enfin dans la prise de décision. Avant de terminer, l'orateur a parlé des perspectives d'avenir ainsi que les avancées déjà atteintes.

II.3.2. La deuxième présentation a été assurée par Mr Elie BIGIRIMANA, où il a parlé de l'origine du mot Ombudsman dans le monde et comment l'Ombudsman est élu. Il a enfin porté à la connaissance des participants du rôle de l'Institution de l'Ombudsman et de comment celle-ci est organisée.

II.3.3. La troisième présentation a été faite par Mr Pierres Claver SERERGE qui est l'un des membres fondateurs de l'UPHB. Il a passé en revue le parcours de l'UPHB, depuis sa création, sa vision, ses missions et ses objectifs. Il a parlé aussi de ses réalisations et enfin de ses perspectives d'avenir.

II. 3. Les recommandations issues des échanges menés à l'issue des présentations

Voici les recommandations formulées en tenant compte des domaines d'interventions :

DOMAINE	DEFIS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES
Santé	Certains agents des services de santé ne comprennent pas la dimension handicap	Sensibilisation des agents des services de santé pour un meilleur accueil et une bonne prise en charge	Les Organisations des Personnes Handicapées et les ONG opérant dans le domaine du handicap
	Les droits sexuels et de santé reproductive chez les personnes vulnérables au Burundi ne sont pas respectés	Sensibilisation des agents des services de santé pour un meilleur accueil, l'identification et une bonne prise en charge	Ministères ayant la santé et la promotion féminine dans leurs attributions, Organisations des Personnes Handicapées, leaders communautaires, Associations/ONGs impliquées dans la promotion des droits de la femme (Association des Femmes Juristes par exemple)
	Insuffisance des services rééducatifs pour les enfants déficients intellectuels ;	Multiplier les services rééducatifs pour les enfants déficients intellectuels	Ministère de la santé et de lutte contre le VIH.SIDA, Ministère des droits de la Personne Humaine, de l'Action Sociale et du Genre, les centres de rééducation

	Faibles accès aux soins de santé	Faciliter l'accès des personnes handicapées aux soins de santé par la réduction des coûts ou la gratuité des soins	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat via le Ministère de la santé - Les partenaires au développement et à la promotion de la santé
	Insuffisance des centres de réadaptation et de rééducation	Développer des centres de prise en charge en réadaptation et rééducation des personnes handicapées au moins dans chaque bureau provincial de santé avant de les intégrer dans des services offerts dans les hôpitaux de district	Le Ministère ayant la santé dans ses attributions et ses partenaires
	Insuffisance d'écoles et ou instituts formant des spécialistes en rééducation	Créer des Instituts/écoles de kinésithérapie pour former beaucoup de techniciens et spécialistes dans ce domaine	Le Ministère ayant la santé dans ses attributions et ses partenaires
Education	Insuffisance des écoles inclusives	Multiplier les écoles inclusives	Les autorités éducatives
	Insuffisance des enseignants pour l'éducation spécialisée	Former les enseignants des écoles fréquentées par les enfants à handicaps sensoriels	Les institutions universitaires et les organisations des personnes handicapées
	Cherté du matériel scolaire destiné aux enfants handicapés sensoriels	Faire un plaidoyer pour une diminution des prix et exonérer si possible ce matériel	Les autorités éducatives et les organisations des personnes handicapées
	Manque d'informations sur le handicap par la population scolaire	Introduire dans les curricula la notion d'handicap dans toutes ses dimensions	Autorités scolaires et organisations des personnes handicap
	Faible accès aux TIC par les jeunes handicapés du milieu scolaire	Introduire les TIC au profit des jeunes handicapés scolarisés ;	Autorités scolaires
Centres de réadaptation	Insuffisance des centres de réadaptation et de rééducation	Développer des centres de prise en charge en réadaptation et rééducation des personnes handicapées au moins dans chaque bureau provincial de santé avant de les intégrer dans le kit des services offerts dans les hôpitaux de district	Le Ministère ayant la santé dans ses attributions et ses partenaires
Faible accessibilité	Faible accès aux infrastructures pour les personnes handicapées	Accessibiliser les infrastructures publiques au profit des personnes handicapées en rendant obligatoires la présence de cette dimension dans les DAO	Les autorités administratives, les organisations des personnes handicapées et le ministère ayant les travaux publics dans ses attributions
	Faible accès à l'emploi	Favoriser l'accès à l'emploi pour des pratiques de discrimination positive et par un enlèvement des barrières d'accès à l'emploi (exigence d'une attestation d'aptitude physique par exemple)	Les ministères et les employeurs ainsi que les organisations des personnes handicapées pour plaidoirie pour ces mesures

Justice	Difficulté d'accès à la justice	Former les agents de la justice en matière des droits des personnes handicapées	Le ministère ayant l'handicap dans ses attributions, les organisations des personnes handicapées et les ONG intervenant dans le domaine de l'handicap
Transport	Un transport non inclusif	Promotion d'un transport inclusif	Le ministère ayant le transport dans ses attributions, les organisations des personnes handicapées et les ONG opérant dans le domaine de l'handicap
Recommandations d'ordre général	Persistance des stéréotypes discriminatoires	Promouvoir un changement de comportement dans les communautés pour une meilleure compréhension de l'handicap	L'administration, les leaders communautaires, les organisations des personnes handicapées et les ONG opérant dans le domaine de l'handicap
	Manque d'une structure nationale de coordination des actions en matière d'handicap	Création urgente du Conseil National des Personnes Handicapées	Les autorités du pays via le Ministère des Droits de la Personne Humaine, de l'Action Sociale et du Genre
	Manque de synergie dans les interventions	Promouvoir la synergie des interventions	Tous les intervenants en matière d'handicap
	Non prise en compte des personnes handicapées réfugiées dans les projets initiés	Prise en compte des besoins des réfugiés handicapés	par les ONG et OPH lorsque des projets sont initiés
	Manque de données chiffrées sur les personnes handicapées, les types d'handicap et les besoins y relatifs	Il faut une étude d'identification des personnes handicapées, des types d'handicap et des besoins y relatifs.	Institutions internationales comme le PNUD, les pouvoirs publics (l'Etat, la coalition des collectifs et organisations des personnes handicapées)



Vue des participants à l'atelier